

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1986

29 août 2011

### SOMMAIRE

Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l. .....	95326	Treveria Sixteen S.à r. l. ....	95296
Agence S.K. S.à r.l. ....	95319	Treveria Thirty-Eight S.à r.l. ....	95300
Altima Situational Credit Fund ....	95328	Treveria Thirty-Five S.à r.l. ....	95301
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l. .....	95322	Treveria Thirty-Four S.à r.l. ....	95301
Balderton Capital IV L1 S.à r.l. ....	95316	Treveria Thirty-Nine S.à r.l. ....	95301
Batisica S.à r.l. ....	95319	Treveria Thirty-One S.à r.l. ....	95302
BIOCARDEL Luxembourg S.A. ....	95311	Treveria Thirty S.à r.l. ....	95300
Bregal-Birchill Investments S.à r.l. ....	95321	Treveria Thirty-Seven S.à r.l. ....	95302
Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l. ....	95291	Treveria Thirty-Six S.à r.l. ....	95302
Cascades Hungary Ltd., Luxembourg Branch ....	95311	Treveria Thirty-Three S.à r.l. ....	95303
Dream GP S.à r.l. ....	95282	Treveria Thirty-Two S.à r.l. ....	95303
East Capital (Lux) ....	95304	Treveria Three S.à r.l. ....	95303
Fondation Luxembourgeoise Raoul Folle- reau ....	95305	Treveria Twenty-Eight S.à r.l. ....	95304
Georges Comptabilité S.à r.l. ....	95307	Treveria Twenty-Five S.à r.l. ....	95305
HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l. ....	95289	Treveria Twenty-Four S.à r.l. ....	95305
Investsana S.A. ....	95328	Treveria Twenty-Nine S.à r.l. ....	95311
MENA Joint Investment Fund S.C.A., SI- CAV-SIF ....	95311	Treveria Twenty-One S.à r.l. ....	95314
NATIXIS Luxembourg Investissements .....	95293	Treveria Twenty S.à r.l. ....	95304
Omega S.A. ....	95296	Treveria Twenty-Seven S.à r.l. ....	95315
Post Properties S.à r.l. ....	95314	Treveria Twenty-Six S.à r.l. ....	95315
Rinol Holdings S.à r.l. ....	95294	Treveria Twenty-Three S.à r.l. ....	95315
Ross Troine Autocars S.A. ....	95292	Treveria Twenty-Two S.à r.l. ....	95320
Tax Consult ....	95293	Treveria Two S.à r.l. ....	95320
Treveria Four S.à r.l. ....	95293	TRM Europe S.A. ....	95321
Treveria Nineteen S.à r.l. ....	95294	Uniholding S.A., SPF ....	95321
Treveria One S.à r.l. ....	95295	Vector Conseil S.A. ....	95322
Treveria Seventeen S.à r.l. ....	95295	WP International II S.à r.l. ....	95291
Treveria Six S.à r.l. ....	95295	WP IV Investments S.à r.l. ....	95291
		WP V Investments S.à r.l. ....	95291
		X-Com Holding S.A. ....	95296
		Yetstream International S.à r.l. ....	95291
		ZC Invest S.à r.l. ....	95292
		ZL S.à r.l. ....	95292

**Dream GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.043.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Shield (Parallel-A), L.P., a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of the State of Alberta, having its registered office at c/o Barrister and Solicitor, Suite 1550, 520 - 5th Avenue SW, Calgary, Alberta Canada T2P 3R7, registered under number LP16142473, here represented by Mr Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 17<sup>th</sup>, 2011;

and

(ii) Bain Capital Dream Cayman, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies House of the Cayman Islands under registration number WK-50289, here represented by Mr Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on August 17<sup>th</sup>, 2011.

The said proxies, initialled “ne varietur” by the proxyholder(s) of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Dream GP S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to acquire or hold participation in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager or by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

#### **E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31<sup>st</sup> December the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

Six thousand two hundred fifty (6,250) of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by Shield (Parallel-A), L.P., prenamed; and

six thousand two hundred fifty (6,250) of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by Bain Capital Dream Cayman, L.P., prenamed;

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Ms. Ailbhe Jennings, Director, born in Dublin, Ireland, on March 27<sup>th</sup>, 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Francois Cornelis, Investment Advisor, born in Liège, Belgium, on April 15<sup>th</sup>, 1977, residing at 24 rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Steven Barnes, Director, born in Syracuse, New York, USA, on April 6<sup>th</sup>, 1960, residing at 111, Huntington Avenue, Boston MA 02199, USA; and

- Mr. Stefan Götz, Managing Director, born in Cologne, Germany, on November 10<sup>th</sup>, 1970, residing at 99 Oakwood Court, London, W14 8JZ, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Shield (Parallel-A), L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois de l'Etat de l'Alberta, enregistrée sous le numéro LP16142473, ayant son siège social au c/o Barrister and Solicitor, Suite 1550, 520 - 5th Avenue SW, Calgary, Alberta Canada T2P 3R7, ici représentée par Monsieur Adrian Aldinger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 août 2011;

et

(ii) Bain Capital Dream Cayman, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro WK-50289, ici représentée par Monsieur Adrian Aldinger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 août 2011.

Les procurations paraphées «ne varietur» par le(s) mandataire(s) des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dream GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### F. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

#### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et Libération*

Shield (Parallel-A), L.P., prénommée, a souscrit six mille deux cent cinquante (6.250) des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Bain Capital Dream Cayman, L.P., prénommée, a souscrit six mille deux cent cinquante (6.250) des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

##### *Résolutions de l'assemblée générale des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqués, ont par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société à effet de ce jour et pour une durée indéterminée:
  - Madame Ailbhe Jennings, Administrateur, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, résidant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Monsieur Francois Cornelis, Conseiller en Investissement, né le 15 avril 1977 à Liège, Belgique, résidant au 24, rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Monsieur Steven Barnes, Directeur, né à Syracuse, New York, USA, le 6 avril 1960, résidant au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA; et
  - Monsieur Stefan Götz, Directeur Général, né à Cologne, Allemagne, le 10 novembre 1970, résidant au 99 Oakwood Court, Londres W 14 8JZ, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le(s) mandataire(s) des comparants a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aldinger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le LAC/2011/37283. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119341/381.

(110137210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.086.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 6, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l." (the Company), with registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142086, established pursuant to a deed of the undersigned notary of September 29, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2569 of October 21, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated December 29, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 875 of May 3, 2011.

II. The Company's share capital is set at thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 35.500,00) represented by one thousand four hundred twenty (1.420) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 35.500,00) to eighty-five thousand five hundred Euro (EUR 85.500,00) by creation and issuance of two thousand (2.000) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, acting through its proxyholder, declared to subscribe for all the two thousand (2.000) new shares and fully pays them up in the nominal amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"**Art. 6.** The issued capital of the Company is set at eighty-five thousand five hundred Euro (EUR 85.500,00) represented by three thousand four hundred twenty (3.420) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088 (l'Associée Unique),

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142086, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2569 du 21 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 875 du 3 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille cinq cents Euros (EUR 35.500,00) représenté par mille quatre cent vingt (1.420) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille cinq cents Euros (EUR 35.500,00) à quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 85.500,00) par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription - Paiement

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire aux deux mille (2.000) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 85.500,00) représenté par trois mille quatre cent vingt (3.420) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23258. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011095347/108.

(110108414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.731.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093096/9.

(110104013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093097/9.

(110105113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.918.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093098/9.

(110105114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Yetstream International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.539.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093099/9.

(110105345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 137.011.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Herman BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johnny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011094339/27.

(110106644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**ZC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.118.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093100/9.

(110104650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**ZL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 51, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 68.262.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011093103/13.

(110104477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Ross Troine Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 1A.

R.C.S. Luxembourg B 95.215.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 Juin 2011*

Sont renouvelés les mandats d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2011 de:

- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage

- Monsieur Jos SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage  
Allerborn, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011093208/13.

(110103762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société à Luxembourg le 16 juin 2011:*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 16 juin 2011 qu'il a été décidé de réélire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est situé au 1-2, Place de Metz, L-2954 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-30775;

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Marcel BORYSIK, demeurant au 5, rue Baron Henrion, F-57070 Metz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011093399/19.

(110105080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Treveria Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.350.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011093224/18.

(110103507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Tax Consult, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.223.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 7 juillet 2011 au siège social*

Il résulte de l'assemblée générale qui s'est tenue le 7 juillet 2011 au siège social que les résolutions suivantes ont été prises:

1) Les mandats de deux administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Alain Tircher, expert-comptable, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant au 6A rue du Pierroy, B-6860 Légise, administrateur;

- Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, né le 13 septembre 1962 à Reims (France), demeurant au 11 rue du Centenaire L-6719 Grevenmacher, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Emmanuel Dupuis, 100b rue Queuleu, F-57070 Metz, Commissaire aux Comptes.

2) Notification du changement d'adresse référencée pour Charles Emond, administrateur, au 5 route de Williers, B-6820 Florenville, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAX CONSULT S.A.

Jean-Michel Hamelle / Alain Tircher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011094840/25.

(110107448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Rinol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.359.

—  
*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 24 juin 2011 que:

Floorings I S. à r. l., constituée et régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B - 124719, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a transféré deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la Société

à

Morgan Stanley Emerging Markets Inc., constituée et régie selon les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, États-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Division of Corporation sous le numéro 2241054.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Morgan Stanley Emerging Markets Inc.: ..... 500 parts sociales

TOTAL: ..... 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

*Pour Rinol Holdings S. à r. l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011094754/26.

(110106525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Treveria Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.943.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093225/18.

(110103549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.358.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093226/18.

(110103486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.955.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093227/18.

(110103547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.034.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093228/18.

(110103512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.076.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093229/18.

(110103545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**X-Com Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 74.468.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 31 Mai 2011*

Par l'assemblée générale annuelle en date du 31 Mai 2011 les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. Mikael Grahne en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;
- Réélire M. François-Xavier Roger, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;
- Réélire M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;
- Accepter la résignation de John Hayward en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Patrick Gill, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 13 juin 2011.

Bruno Nieuwland

Administrateur

Référence de publication: 2011093437/19.

(110105092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Omega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.837.

L'an deux mil onze, le dix mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée OMEGA S.A., inscrite au R.C.S Luxembourg Section B n° 92.837, ayant son siège social actuellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C n°483 du 5 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessy BOUCHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutatrice Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant liste de présence, l'intégralité du capital social souscrit est présent à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, ainsi que cela résulte de la susdite liste de présence jointe en annexe au présent acte.

III: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social avec effet au 01 février 2011 du 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg;

2. Refonte totale des statuts, afin d'adapter les statuts de la Société, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi amendée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et introduisant la possibilité pour une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique, pour leur donner la version coordonnée jointe en annexe à la présente convocation;

3. Démissions et nominations statutaires;

4. Divers.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations de la Présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale prend acte du transfert de siège social du 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et ce avec effet au 01 février 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin d'adapter les statuts de la Société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi amendée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et introduisant la possibilité pour une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique, pour leur donner la version coordonnée suivante:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OMEGA S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier et mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.500,(trente et un mille cinq cent euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,5 (trente et un euros et cinquante cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire ou l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le second jeudi du mois d'avril à 16h00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 01 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'administrateur unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, révoque le mandat de commissaire aux comptes avec décharge, de Monsieur Paridaens avec effet au 01 janvier 2011

et décide de nommer au poste de commissaire aux comptes la Fiduciaire Générale de Marnach Sàrl, RCS Luxembourg B 97.209, sise à 3 Place Guillaume, L-9237 Diekirch, avec effet au 01 janvier 2011,

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, révoque avec décharge les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir

- Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Maître Meynial Antoine né le 06 février 1966 à Paris (F), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg et

- La société EURCO S.A., RCS Luxembourg B 43.390, sise au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à compter du 01 janvier 2011,

et décide de nommer comme administrateur unique, Maître Dandois, précité.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, S. RAGNI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 mai 2011, LAC/2011/21881: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011091098/190.

(110102000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093230/18.

(110103676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.045.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093231/18.

(110103769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.769.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093232/18.

(110103758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.771.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093233/18.

(110103755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.046.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093234/18.

(110103771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.661.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093235/18.

(110103715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.770.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093236/18.

(110103764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.932.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093237/18.

(110103761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.821.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093238/18.

(110103753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Thirty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.662.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093239/18.

(110103744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.351.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093240/18.

(110103503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.944.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093241/18.

(110103551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Ordinaire du 11 Mai 2011*

En date du 11 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2010, de Monsieur Robert Vicsai en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la cooptation, avec effet au 21 février 2010, de Monsieur Paul Carr, Alabastervägen 10, SE - 16861 Bromma, avec effet au 21 février 2011 en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Vicsai, démissionnaire,
- d'accepter la démission, avec effet au 18 mars 2011, de Monsieur José-Benjamin Longrée en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la cooptation, avec effet au 18 mars 2011, de Monsieur Pierre Cimino, Caceis Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Benjamin Longrée, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Justas Pipinis, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Jean-Marie Laporte, de Monsieur Paul Carr et de Monsieur Pierre Cimino en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour East Capital (Lux)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011096059/23.

(110108890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.678.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093242/18.

(110103585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Treveria Twenty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.918.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093243/18.

(110103563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.940.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093244/18.

(110103561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Fondation.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg G 2.

—  
*Bilan au 31 décembre 2010*

ACTIF	31.12.2010 EUR	31.12.2009 EUR
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Immeubles . . . . .	204.744,86	219.150,16
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .	11.153,42	15.645,64
	<u>215.898,28</u>	<u>234.795,80</u>
Immobilisations financières		

Titres ILEP . . . . .	1.514,31	1.514,31
Total actif immobilisé . . . . .	217.412,59	236.310,11
Actif circulant		
Créances		
Fonds résultant de legs en cours de liquidation . . . . .	350.000,00	143.000,00
Autres créances . . . . .	234.649,19	242.387,19
	<u>584.649,19</u>	<u>385.387,19</u>
Valeurs mobilières		
Obligations . . . . .	3.081.000,00	3.081.000,00
Avoirs en banques		
Dépôts . . . . .	2.539.958,00	621.653,40
Comptes courants . . . . .	174.923,90	205.743,03
Compte épargne . . . . .	2.325.955,52	4.473.809,61
	<u>5.040.837,42</u>	<u>5.301.206,04</u>
Total actif circulant . . . . .	<u>8.706.486,61</u>	<u>8.767.593,23</u>
Total Actif . . . . .	<u>8.923.899,20</u>	<u>9.003.903,34</u>
PASSIF		
Capitaux propres		
Résultats reportés . . . . .	5.299.290,09	5.406.077,62
Résultats de l'exercice . . . . .	153.101,11	-106.787,53
	<u>5.452.391,20</u>	<u>5.299.290,09</u>
Fonds engagés . . . . .	3.447.608,00	3.599.222,00
Provisions pour risques et charges . . . . .	17.000,00	17.000,00
Frais de fonctionnement à payer . . . . .	6.900,00	6.900,00
Revenus constatés d'avance . . . . .	-	81.491,25
Total Passif . . . . .	<u>8.923.899,20</u>	<u>9.003.903,34</u>

*Compte de Profits et Pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010*

	du 01.01.2010 au 31.12.2010	du 01.01.2009 au 31.12.2009
	EUR	EUR
Revenus		
I. Revenus relatifs aux projets d'aide		
Dons . . . . .	744.656,04	1.046.851,36
Legs . . . . .	592.325,47	475.180,84
Subsides . . . . .	13.180,00	1.995,00
Cofinancements . . . . .	2.335.182,11	2.128.009,60
Vente de matériel pour la récolte de fonds . . . . .	2.804,20	280,40
	<u>3.688.147,82</u>	<u>3.652.317,20</u>
II. Autres revenus		
Remboursement des frais de fonctionnement . . . . .	234.011,17	241.170,44
Revenus divers . . . . .	437,11	476,42
	<u>234.448,28</u>	<u>241.646,86</u>
Frais		
I. Frais relatifs aux projets d'aide		
Aides de l'exercice (projets, subsides) . . . . .	-3.433.842,05	-3.534.742,87
Variation des fonds engagés . . . . .	151.614,00	54.778,00
Dépenses de suivi des projets . . . . .	-38.577,82	-45.115,04
Frais de sensibilisation . . . . .	-236.548,02	-210.082,26
Affiliations nationales et internationales . . . . .	-16.523,32	-15.925,89
	<u>-3.573.877,21</u>	<u>-3.751.088,06</u>
II. Frais de fonctionnement		
Rémunérations et charges sociales . . . . .	-253.023,68	-265.802,93
Amortissements sur immobilisations corporelles . . . . .	-18.897,52	-19.390,95

Autres frais de fonctionnement . . . . .	-72.983,64	-79.997,79
	<u>-344.904,84</u>	<u>-365.191,67</u>
Résultat des activités de coopération . . . . .	3.814,05	-222.315,67
Revenus financiers		
Revenus des avoirs en banques . . . . .	44.296,22	63.898,96
Revenus de valeurs mobilières . . . . .	112.500,00	60.102,74
	<u>156.796,22</u>	<u>124.001,70</u>
Frais financiers		
Autres frais financiers . . . . .	-7.509,16	-8.473,56
Résultat de l'exercice . . . . .	<u>153.101,11</u>	<u>-106.787,53</u>

*Budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011*

Frais	EUR
I. Frais relatifs aux projets d'aide	
1. Aides de l'exercice (projets, ...)	3 500 000
2. Dépenses de suivi des projets	30 000
3. Frais de sensibilisation	210 000
II. Frais de fonctionnement	
1. Rémunérations et charges sociales	316 250
2. Frais généraux et amortissements	130 000
	<u>4 186 250</u>
Revenus	
I. Revenus relatifs aux projets d'aide	
1. Dons et subsides	1 300 000
2. Cofinancements	2 298 697
II. Autres revenus	
1. Remboursement des frais de fonctionnement	240 000
2. Mobilisation des réserves	197 553
III. Revenus financiers	150 000
	<u>4 186 250</u>

Jos Hilger  
Président

Référence de publication: 2011096086/100.

(110108676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Georges Comptabilité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.634.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Georges & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par son gérant unique Monsieur François GEORGES, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «GEORGES COMPTABILITÉ S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de comptable au sens de la loi du 9 juillet 2004 portant organisation de la profession de comptable, consistant notamment

à réaliser pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.

La Société pourra, de manière plus générale, effectuer des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux.

La Société a également pour objet l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession de comptable.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés, il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société, proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Les cessions de parts sociales doivent être formalisées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée valablement par la signature individuelle du gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société et signée par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé

cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

GEORGES & ASSOCIES S.à r.l., prénommée .....	100
Total: Cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement \* euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Monsieur Serge DE CEUNINCK, comptable, né le 18 mai 1961 à Seraing (Belgique), demeurant professionnellement au L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire de la comparante prémentionnée, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086663/183.

(110098173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**Treveria Twenty-Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.666.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093245/18.

(110103587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**BIOCARDEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.862.

*Extrait du procès-verbal de la prise de décision de l'assemblée générale par voie circulaire en date du 09 mai 2011*

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme commissaire aux comptes: "Lux Services", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92 rue de Bonnevoie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.808.

Son mandat prendra fin après l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 15/06/2011.

Emmanuel Roque

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011093277/15.

(110104736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Cascades Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société de droit étranger ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/2011.

Paul van Baarle

Directeur de Succursale

Référence de publication: 2011093290/13.

(110104778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.372.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, the Undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MENA Joint Investment Fund S.C.A, SICAV-SIF ", a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the

Luxembourg Trade Registry under section B number 153.372, incorporated by deed enacted on 20 May 2010 by Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1231 dated 14 June 2010; and the Articles of Association of which have been amended on 27 July 2010 pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1732 dated 25 August 2010 .

The meeting is presided by Mrs. Kathryn Winifred O'Sullivan.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sara Lecomte.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one thousand participating shares (1,000), six million twenty-four thousand four hundred sixty-two (6,024,462) investors shares and the sole (1) general partner share are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda. The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Transfer of the registered office of the Company.

2.- Subsequent Amendment of article four of the articles of Incorporation.

3.- Confirmation of the address of the General Partner of the Company.

IV.- The quorum required to deliberate upon the items of the agenda, according to Luxembourg Law, is fifty percent (50 %). The resolution on such item, in order to be adopted, shall be carried by (i) at least seventy-five percent (75 %) of the votes validly cast by the shareholders present and/or represented and (ii) the consent of MENA Joint Investment Fund Management S.A., a General Partner of the Company.

V.- According to the attached attendance list, such quorum is reached.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from its present location at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof to Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to subsequently amend article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company shall be in Münsbach, Grand-duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of political, economic or social nature, likewise to compromise the registered office's normal activity or easy communications between the office and abroad have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have cease completely; this temporary measure shall not, however have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company."

#### *Third resolution*

The meeting hereby confirms that the details of the address of MENA Joint Investment Fund Management S.A., General Partner of the Company are as follows: Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "MENA Joint Investment Fund S.C.A, SICAV-SIF", ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153.362, constituée suivant acte reçu le 20 mai 2010 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 14 juin 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 juillet 2010 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1732 du 25 août 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Kathryn Winifred O'Sullivan.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions de participations, six millions vingt-quatre mille quatre cent soixante-deux (6,024,462) actions d'investisseurs, et l'unique (1) action de commandité actuellement émises, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société.

2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts.

3.- Confirmation de l'adresse de l'Associé Gérant Commandité de la Société.

IV.- Le quorum requis pour les délibérations concernant les points à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise, est de cinquante pourcent (50 %) du capital social. Les décisions pour être adoptées, doivent réunir (i) au moins soixante-quinze pourcent (75 %) des voix exprimées par les actionnaires présents et/ou représentés et (ii) l'accord de MENA Joint Investment Fund Management S.A., associé gérant commandité de la Société.

V.- Selon la liste de présence jointe, ledit quorum est atteint.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres sièges peuvent être établis, soit au Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au Cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra provisoirement transféré le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera un Société de droit luxembourgeois.»

*Troisième résolution*

L'assemblée confirme que l'adresse de MENA Joint Investment Fund Management S.A., Associé Gérant Commandité de la Société est désormais la suivante: Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. WINIFRED O'SULLIVAN, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27799. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011089892/137.

(110101000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Treveria Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.920.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093246/18.

(110103554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Post Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.843.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Post Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer  
Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature  
Gérant

Référence de publication: 2011094168/22.

(110105782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Treveria Twenty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.919.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011093247/18.

(110103567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Twenty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.921.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011093248/18.

(110103565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.939.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093249/18.

(110103557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 335.832,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

In the year two thousand and eleven, on the 19 may.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

Balderton Capital IV, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Company Register of Delaware under number 4631756 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Aziza Gomri, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 may 2011.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Balderton Capital IV, L1 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of the 9<sup>th</sup> July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of two hundred sixty-three thousand seven hundred thirty-six United States Dollars (USD 263,736), with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 0154351 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended, for the last time, on the 16<sup>th</sup> December 2010 by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 704 on the 13<sup>th</sup> April 2011 (the "Articles of Associations").

III The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096.-), so as to raise it from its current amount of two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six United States Dollars (USD 263,736.-) divided into two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two United States Dollars (USD 335,832.-) divided into three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. To issue seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares so as to raise the number of shares from two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by the Sole Shareholder of seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and the full payment of these new shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096.-).

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Association so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096.-), so as to raise it from its current amount of two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six United States Dollars (USD 263,736.-) divided into two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two United States Dollars (USD 335,832.-) divided into three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares so as to raise the number of shares from two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase, and to accept the subscription and payment as follows:

#### *Third resolution - Subscription/Payment*

Thereupon, now appeared Ms Aziza Gomri, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096) (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind, and that the receivable is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at seventytwo thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two United States Dollars (USD 335, 832.-) divided three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le 19 mai

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

A comparu:

Balderton Capital IV, LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Delaware, sous le numéro 4631756 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Ms Aziza Gomri Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital social de Balderton Capital IV, L1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six Dollars Américains (USD 263.736) et ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0154351 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés, pour la dernière fois, par un acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), le 16 Décembre 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations au numéro 704, le 13 avril 2011 (les "Statuts de la Société").

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six Dollars Américains (USD 263.736,-) représenté par deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux Dollars Américains (USD 335.832,-) représenté par trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

2. Emission de soixante-douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de soixante-douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, s'élevant à un montant de soixante-douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-).

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci dessus.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six Dollars Américains (USD 263.736,-) représenté par deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux Dollars Américains (USD 335.832,-) représenté par trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décida d'émettre soixante douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'augmentation du capital proposée, et d'accepter la souscription et le paiement comme suit:

#### *Troisième résolution - Souscription/Paiement*

Ensuite, a comparu Ms Aziza Gomri, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné à soixante douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de soixante douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-) ("l'Apport en Nature").

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclara qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature, et que la créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique de la Société, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à soixante douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux Dollars Américains (USD 335.832,-) représenté par trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Signé: Gomri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23536. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011088155/192.

(110099172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

#### **Agence S.K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093261/10.

(110105342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

#### **Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2011

L'Assemblée décide:

- De renouveler le mandat d'administrateur de catégorie A de Thierry Beaudemoulin pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

- De nommer un nouvel administrateur: Philippe Prud'homme en qualité d'administrateur de Catégorie B, demeurant 7 quai de l'Orme de Sully - 78000 LE PECQ - FRANCE

- De maintenir Daniel Frey en qualité d'administrateur, en modifiant le rang de signature de catégorie A à Catégorie B,

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Catégorie B de Marcel STEPHANY et Enzo LIOTINO.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2011.

Administrateurs	Rang	Durée
Thierry BEAUDEMOULIN	A	6 ans, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2016.
Philippe PRUD'HOMME	B	1 an, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2011.
Daniel FREY	B	1 an, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2011.
Marcel STEPHANY	B	1 an, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2011.
Enzo LIOTINO	B	1 an, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2011.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094021/24.

(110106142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

### **Treveria Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.941.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093250/18.

(110103555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

### **Treveria Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.345.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093251/18.

(110103498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**TRM Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.310.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2011 les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, Président, dont sa nouvelle adresse est 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, M. Olivier LECLIPTEUR, M. Fabio MASTROSIMONE, M. Massimo TRABALDO TOGNA et M. Francesco ROSSI ainsi que celui du Commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour: TRM EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Anna-Paula Duarte

Référence de publication: 2011093256/18.

(110103635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Uniholding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 31.745.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2011 à 15.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011093257/17.

(110103829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Herman BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Gérants

Référence de publication: 2011094341/27.

(110106640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2011093263/12.

(110104507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Vector Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.679.

In the year two thousand and eleven, on thirtieth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Vector Conseil S.A.", a public limited company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.679, and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, (aforementioned), on July 2, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1221, on November 19, 2003.

The meeting was opened by Ms. Cornelia METTLEN, residing professionally at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appointed as secretary Ms. Marie-Line SCHUL, residing professionally at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Pavel VISOTCHI, residing professionally at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act the following:

I. The Company's share capital currently amounts to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000) represented by seven thousand five hundred (7,500) shares having each a par value of ten Euro (EUR 10).

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 3 of the Company's articles of association, effective as from January 1<sup>st</sup>, 2011, to give it the following content: "The object of the corporation is

- to perform research and advice services for UCITS or non UCITS funds, The corporation may advice funds based in Luxembourg or based outside Luxembourg.

- to perform consulting activities on financial, technical, commercial or administrative issues towards Luxembourg or non Luxembourg companies, in the broadest definition, with the exception of those prohibited by the Luxembourg Law or requiring an authorization from a Luxembourg Governmental institution.

- to hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, to exchange or otherwise, stocks, bonds, debentures,

notes and other securities of any kind. In that framework, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Corporation may also borrow in any form, proceed to the issuance of bonds and debentures or provide guarantees.

- to hold real estate, in any form whatsoever, in or outside Luxembourg, to acquire, manage or sell real estate, take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may also receive commissions or retrocessions on any initiation of clients.”.

2. Change of the starting and closing dates of the Company’s financial year;

3. Amendment of the article 18 of the Company’s articles of association so that it will henceforth read as follows:

“The Corporation’s financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.”

4. Reduction of the term of the financial year of the Company which started on June 1<sup>st</sup>, 2010, to make it end on the December 31, 2010;

5. Decision to adjust the date of the annual general shareholders’ meeting and consequently amend the first paragraph of article 8 of the Company’s articles of associations so that it will henceforth read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June at 14.00.”;

6. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

For the purpose of enacting the end of the specific regime regulated by the law of July 31, 1929 regarding holding companies, the general meeting resolved to amend the Company’s corporate object. As a consequence, the general meeting agreed to amend article 3 of the Company’s articles, with effect as from January 1, 2011, as follows:

“The object of the corporation is

- to perform research and advice services for UCITS or non UCITS funds, The corporation may advice funds based in Luxemburg or based outside Luxemburg.

- to perform consulting activities on financial, technical, commercial or administrative issues towards Luxembourg or non Luxembourg companies, in the broadest definition, with the exception of those prohibited by the Luxembourg Law or requiring an authorization from a Luxembourg Governmental institution.

- to hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, to exchange or otherwise, stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind. In that framework, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Corporation may also borrow in any form, proceed to the issuance of bonds and debentures or provide guarantees.

- to hold real estate, in any form whatsoever, in or outside Luxembourg, to acquire, manage or sell real estate, take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may also receive commissions or retrocessions on any initiation of clients.”.

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to change the starting and the closing dates of the financial year, so that it begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

#### *Third resolution*

Pursuant to the above resolution, the general meeting resolved to amend the article 18 of the Company’s articles of association so that it will henceforth read as follows:

“The Corporation’s financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.”

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to reduce the term of the financial year of the Company which started on June 1, 2010 and shall end on December 31, 2010.

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolved to adjust the date of the annual general shareholders’ meeting and consequently amend the first paragraph of article 8 of the Company’s articles of associations so that it will henceforth read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June at 14.00.”;

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Vector Conseil S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 23 val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94.679, et constituée suivant un acte reçu par Maître Wagner, (précité), en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1221, le 19 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pavel VISOTCHI, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société a un montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000), divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, afin de lui donner la teneur suivante: «L'objet de la Société est

- de tenir lieu de recherche et conseil pour les fonds OPCVM et non-OPCVM. La Société peut tenir lieu de recherche pour les fonds luxembourgeois et non-luxembourgeois.

- de tenir lieu de conseil pour questions en matière financière, technique, commerciale ou administrative envers des sociétés luxembourgeoises et non-luxembourgeoises, d'une manière générale, à l'exception de celles interdites par le droit luxembourgeois ou qui nécessitent une autorisation d'une institution gouvernementale luxembourgeoise.

- de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que transférer par vente, échange ou autre, des actions, obligations, reconnaissances de dettes, notes ou tout autre titre de quelque forme que ce soit. Dans ce cadre, la Société peut accorder assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

- détenir de la propriété immobilière sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et à l'étranger, acquérir, gérer ou vendre de la propriété immobilière, prendre toute mesure et effectuer toute opération, laquelle sera appropriée dans l'accomplissement et le développement de ses buts.

La Société pourra aussi recevoir des commissions ou rétrocessions à toute initiative des clients.»

2. Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

4. Réduction de la durée de l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2010 et se terminera le 31 décembre 2010;

5. Décision d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures»

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Afin d'acter la fin du régime spécifique institué par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding, l'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social de la Société. Par conséquent, l'assemblée générale a décidé de modifier, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'article 3 des statuts de la société comme suit:

«L'objet de la Société est

- d'effectuer des services de recherche et de conseil pour les fonds OPCVM et non-OPCVM. La Société peut conseiller des fonds luxembourgeois et non-luxembourgeois.

- d'exercer des activités de conseil pour des questions en matière financière, technique, commerciale ou administrative envers des sociétés luxembourgeoises et non-luxembourgeoises, d'une manière générale, à l'exception de celles interdites par le droit luxembourgeois ou qui nécessitent une autorisation d'une institution gouvernementale luxembourgeoise.

- de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que transférer par vente, échange ou autre, des actions, obligations, reconnaissances de dettes, notes ou tout autre titre de quelque forme que ce soit. Dans ce cadre, la Société peut accorder assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

- détenir de la propriété immobilière sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et à l'étranger, acquérir, gérer ou vendre de la propriété immobilière, prendre toute mesure et effectuer toute opération, utiles à l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra aussi recevoir des commissions ou rétrocessions à l'initiative des clients.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'année sociale de la Société, cette dernière commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de réduire la durée de l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2010 et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. METTLEN, M.L. SCHUL, P. VISOTCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7280. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011089394/203.

(110100193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.906.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Advent PPF (Cayman) Limited”, an exempted company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number WK-255919,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 3 June 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 12 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one million one hundred and forty-five thousand Euro (EUR 1,145,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and forty-five thousand (1,145,000) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.-) divided into (i) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class A Shares, (ii) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class B Shares, (iii) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class C Shares, (iv) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class D Shares, (v) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class E Shares, (vi) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class F Shares, (vii) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class G Shares, (viii) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class H Shares, (ix) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class I Shares and (x) one hundred and fourteen thousand five hundred (114,500) Class J Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by “Advent PPF (Cayman) Limited”, prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and forty-five thousand Euro (EUR 1,145,000.-) is entirely allocated to the Company’s share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class A (the “Class A Shares”); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class B (the “Class B Shares”), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class C (the “Class C Shares”), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class D (the “Class D Shares”), (v) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class E (the “Class E Shares”), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class F (the “Class F Shares”), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class G (the “Class G Shares”), (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class H (the “Class H Shares”), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class I (the “Class I Shares”) and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class J (the “Class J Shares” and all together referred to as the “Shares”), each having such rights and obligations

as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent PPF (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro WK255919 et dont le siège social est au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.906, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 12 mai 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent quarante-cinq mille Euros (EUR 1.145.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,-) à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), par l'émission d'un million cent quarante-cinq mille (1.145.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00), réparties en (i) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie I and (x) cent quatorze mille cinq cents (114.500) Parts Sociales de Catégorie J, et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent PPF (Cayman) Limited, prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent quarante-cinq mille Euros (EUR 1.145.000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent vingt mille (120.000)

parts sociales de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7615. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011090542/130.

(110102516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

#### **Altima Situational Credit Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.522.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Altima Situational Credit Fund*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Peter Bun

Référence de publication: 2011093262/14.

(110104508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

#### **Investsana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098452/9.

(110112549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---